

**PROCES-VERBAL**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**du 24 janvier 2020**

**Membres en fonction** : 11

**Membres présents** : 10

**Le maire** : BOICHE Monique

**Les adjoints** : CASTANIER Claude, OUSTRY Marcel

**Les conseillers municipaux** : BIRON Clémence, DELBOUIS René, DELMAS Christophe, FAURO Sophie, GARRIQ René, GRANDJEAN André, VIARNES Alain

**Membres excusés** : 1 : BRASSAC Marie-Thérèse

**Membres arrivés en retard** : 0

**Public** : 0

**Date de la convocation** : 20 janvier 2020

Madame Clémence BIRON est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

**Affaire N°1 :**

**1/ Approbation des comptes de gestion 2019 – Budgets général et Annexes** (délibération 24012020\_001)

*Rapporteur : Madame le Maire*

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- Approuve les comptes de gestion du budget général et des budgets annexes (Camping, Assainissement, Lotissement du Fajol), du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

- Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.,

**2/ Approbation des comptes administratifs 2019**

Sous la présidence de Claude CASTANIER adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs

2/ A1 – Budget Fajol (délibération 24012020\_002)

**Fonctionnement** :

Dépenses : 0.00 € - Recettes : 0.00 €

Excédent reporté : 7 271.78 € - Excédent de fonctionnement : 7 271.78 €

**Investissement** :

Dépenses : 0 € - Recettes : 0 €

Excédent reporté : 101 643.13 € - Excédent d'investissement : 101 643.13 €

***Approuvé à l'unanimité***

2/ A2 – Affectation du résultat Budget Fajol (délibération 24012020\_003)

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- report en fonctionnement R002 : 7 271,78 €

2/ B1 – Budget Assainissement (délibération 24012020\_004)

**Fonctionnement** :

Dépenses : 33 121.24 € - Recettes : 58 141.54 €

Excédent reporté : 32 829.37 € - Excédent de fonctionnement : 57 849.67 €

**Investissement** :

Dépenses : 77 018.41 € - Recettes : 112 352.17 €

Excédent reporté : 19 234.83 € - Excédent d'investissement : 54 568.59 €

***Approuvé à l'unanimité***

2/ B2 – Affectation du résultat Budget Assainissement (délibération 24012020\_005)

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement Article 1068 : 55 481,41 €
- Report en fonctionnement R002 : 2 368.26 €

2/ C1 – Budget Camping (délibération 24012020\_006)

**Fonctionnement :**

Dépenses : 61 831.66 € - Recettes : 48 244.54 €  
Excédent reporté : 13 712.92 € - Excédent de fonctionnement : 125.80 €

**Investissement :**

Dépenses : 9 464.60 € - Recettes : 15 788,68 €  
Excédent reporté : 10 104.77 € - Excédent d'investissement : 16 428.85 €

*Approuvé à l'unanimité*

2/ C2 – Affectation du résultat Budget Camping (délibération 24012020\_007)

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Report en fonctionnement R002 : 125.80 €

2/ D1 – Budget Communal (délibération 24012020\_007)

**Fonctionnement :**

Dépenses : 1 011 405.85 € - Recettes : 1 239 779.73 €  
Excédent reporté : 218 286.19 € - Excédent de fonctionnement : 446 660.07 €

**Investissement :**

Dépenses : 739 617.07 € - Recettes : 566 008.60 €  
Excédent reporté : 93 810.11 € - Déficit d'investissement : -79 798.36 €

*Approuvé à l'unanimité*

2/ D2 – Affectation du résultat Budget Communal (délibération 24012020\_008)

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement Article 1068 : 300 000 €
- Report en fonctionnement R002 : 146 660,07 €

**Affaire N°2 : Election Transports des électeurs de Banhars (délibération 24022020\_010)**

*Rapporteur : Madame le Maire*

Suite à la fermeture du bureau de vote de Banhars il avait été prévu d'organiser un transport des électeurs de Banhars à Campouriez lors des prochaines élections municipales.

A ce titre elle précise avoir contacté Marie-Thérèse VIGUIER, dûment habilitée au transport de personnes et avoir convenu la proposition suivante :

- Transport le dimanche 15 mars 2020 de 8h00 à 17h00 et le dimanche 22 mars 2020 de 08h00 à 17h00 (si deuxième tour),
- 1 trajet aller-retour par heure (10 allers retours dans la journée)
- départ de la place de l'Eglise à Banhars,
- Tarif : 300 € pour la journée
- Supplément : 20 € par allers retours supplémentaires si nécessaire

A l'unanimité :

- *Approuve la proposition et les tarifs proposés par Madame le Maire,*
- *Autorise Madame le Maire à faire le nécessaire.*

### **Affaire N°3 : DETR Voirie** (délibération 24022020\_011)

*Rapporteur : Madame le Maire*

Le projet de modernisation de la voirie communale et dont le coût prévisionnel pour 2020 s'élève à 104 568,96 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total HT :	104 568,96 €
DETR 30% :	31 370,69 €
Autofinancement communal :	73 198,27 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Début des travaux : Avril 2020 et durée des travaux : 1 mois

Madame le Maire précise que le dossier de demande de subvention doit être envoyé à la Préfecture avant le 31 janvier 2020.

A l'unanimité :

- arrête le projet de modernisation de la voirie communale 2020,
- adopte le plan de financement exposé ci-dessus
- sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

### **Questions diverses :**

#### **Adressage**

La présentation finale à la commission adressage et à Madame le Maire a eu lieu.

Le SMICA propose d'être présent pour la présentation du projet à la population pour un coût de 180 euros.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide que la présentation aura lieu à la salle des fêtes de Banhars.

#### **Emploi d'un CDD**

Concernant l'emploi d'un agent technique polyvalent en CDD de un an en vue du remplacement de Bernard TURLAN lors de son départ à la retraite il y a lieu de créer l'annonce.

Christophe DELMAS propose de fusionner les fiches de poste des agents afin de créer la fiche de la personne à recruter.

Un jury de recrutement doit être créé.

#### **Assainissement**

Mr Castanié précise qu'il y a un souci avec 3 tampons d'assainissement qui ont été bouchés lors des travaux de voirie sur la RD34, 2 au lotissement et 1 sur la RD.

Il est nécessaire de les matérialiser et d'envoyer un courrier au Département afin que ce problème soit régularisé.

*Le prochain Conseil Municipal pour l'élaboration et le vote des budgets est fixé au vendredi 6 mars*